



Coordinateur territorial
de la Convention des Maires

Commune de Saint-Ghislain

Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat

Campagne POLLEC 2020 / 2021-2023

Auteur :
Warthold Sébastien
Coordinateur POLLEC
Ville de Saint-Ghislain
sebastien.warthold@saint-ghislain.be

065/76 20 05



Avant-propos

C'est en mars 2015 que le Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Energie a lancé l'appel à projet POLLEC 2. Cette campagne visait à « aider les communes et les groupements de communes wallonnes à élaborer et à concrétiser une Politique locale Energie dans la cadre de la Convention des Maires ».

Une nouveauté a été apportée par rapport à la précédente campagne POLLEC 1 (2012-2014) : des structures supra-locales (GAL, intercommunales de développement et provinces) ont pu se positionner en tant que Coordinateur territorial de la Convention des Maires, afin de fournir un soutien et un accompagnement à leurs communes partenaires dans l'élaboration de leur Plan d'Actions en faveur de l'Energie durable et du Climat (PAEDC).

Soucieuse des enjeux énergétiques et climatiques et consciente du rôle d'impulsion qu'elle peut jouer, la Province de Hainaut a décidé, en sa séance du Collège provincial du 7 mai 2015, d'introduire sa candidature auprès d'énergie commune, avec 24 communes partenaires.

- Aiseau-Presles
- Beaumont
- Boussu
- Chapelle-Lez-Herlaimont
- Colfontaine
- Courcelles
- Dour
- Ecaussinnes
- Estinnes
- Frameries
- Gerpinnes
- Honnelles
- La Louvière
- Les Bons Villers
- Lens
- Merbes-Le-Château
- Mons
- Pont-A-Celles
- Quaregnon
- Quévy
- Quiévrain
- Saint Ghislain
- Seneffe
- Soignies

Ces 24 communes représentent une population totale de 498 408 habitants. Elles sont limitrophes et constituent un espace géographique contigu reliant les communes déjà actives dans le cadre de la Convention des Maires (Wallonie picarde, Mons et La Louvière).

Le 25 septembre 2015, le Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Energie annonce officiellement que la candidature de la Province de Hainaut et de ses communes partenaires a été retenue.

L'arrêté ministériel relatif à l'octroi d'une subvention concernant la mise en place d'une politique locale Energie-Climat, signé par le Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Energie, le 3 décembre 2015, reconnaît la province du Hainaut comme coordinateur supra-communal.

Cet accompagnement provincial a été concrétisé et formalisé via la signature d'une convention au Conseil Communal.

Sommaire

1.	Introduction.....	6
2.	Contexte et engagements	6
2.1	La convention des Maires.....	6
2.2	Coordination régionale.....	6
2.3	Coordination provinciale	7
3.	Objet du plan d’actions	7
3.1	Anticiper les chocs environnementaux	8
3.2	Développer une économie locale adaptée aux prochaines décennies.....	8
3.3	Maintenir un niveau de vie décent, renforcer la solidarité et la cohésion sociale	8
3.4	Renforcer la démocratie locale	8
4.	Méthodologie et hypothèses de travail	9
4.1	Un processus cyclique d’amélioration continue	9
5.	Inventaire de référence des émissions	10
5.1.	Bilan du patrimoine communal.....	10
5.2.	Bilan du territoire	11
6.	Evaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques	11
6.1.	Actions de la commune de Saint-Ghislain dans le cadre de l’adaptation au changement climatique .	12
7.	Potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire	13
7.1.	Eolien.....	14
7.2.	Photovoltaïque	14
7.3.	Biomasse	14
7.4.	Biométhanisation	14
7.5	Géothermie	15
8.	Dynamique participative, le Comité de pilotage.....	16
9.	Stratégie globale.....	17
9.1.	Le coût de l’inaction pour l’ensemble du territoire	17
9.2.	Vision	18
9.3.	Objectifs	18
10.	Plan d’actions	21
10.1.	Les actions	21

10.2. Initiatives communales	21
10.2. Budget	27
10.3. Financement.....	28
10.4. Impacts socio-économiques.....	29
11. Annexes	31
11.1. Annexe 1 convention d'accompagnement de la Province	31
11.2 Coût de l'inaction chiffré	34
11.3. Détails des actions.....	35

1. Introduction

Le présent rapport constitue la première version du Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat 2030 (PAEDC 2030) de la Commune de Saint-Ghislain.

Ce plan d'actions intervient dans le cadre de l'adhésion de la Commune à la Convention européenne des Maires pour l'énergie et le climat à travers laquelle la Commune s'engage à œuvrer pour une réduction des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire de 40% à l'horizon 2030 par rapport à 2006 ainsi qu'à préparer l'adaptation des différents secteurs de la commune aux impacts du changement climatique.

Il fait suite au PAED mené depuis 2016 par la commune en vue de réduire les émissions du territoire communal de 40% à l'horizon 2030.

Il a été élaboré par un comité de pilotage interne à l'Administration communale. Il a ensuite été approuvé par le Conseil communal en date du 27 juin 2022.

Voir Annexe 1 (convention)

2. Contexte et engagements

2.1 La convention des Maires

La Convention des Maires est un mouvement européen de premier plan rassemblant les collectivités locales et régionales désireuses de lutter contre le changement climatique et pour la mise en œuvre de politiques énergétiques durables. Suite à l'adoption, en 2008, du Paquet Énergie et Climat de l'UE, la Commission Européenne a apporté son soutien au lancement de ce mouvement issu de la base, qui a aujourd'hui l'aval de l'ensemble des institutions européennes ainsi que de très nombreux acteurs.



Récemment fusionnée avec l'initiative Mayors Adapt, la Convention des Maires fonctionne sur la base de l'engagement volontaire des communes signataires à atteindre et dépasser les objectifs européens de réduction des émissions de CO₂ (-40% à l'horizon 2030) grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables ainsi qu'à intégrer dans cette stratégie une étude de vulnérabilité du territoire communal aux changements climatiques et des mesures d'adaptation à ces changements climatiques.

Plus d'informations : www.conventiondesMaires.eu/

2.2 Coordination régionale

Depuis 2018, la Wallonie est coordinatrice régionale de la Convention des Maires. Ce positionnement se traduit par le programme POLLEC (POLitique Locale Énergie Climat) à travers lequel elle mène les actions suivantes :

- Elle promeut l'adhésion à la Convention des Maires auprès des communes wallonnes
- Elle fournit un soutien technique, stratégique et financier ainsi qu'une coordination aux communes signataires
- Elle développe des projets destinés aux communes engagées (sensibilisation, plateformes de rénovations, etc.)
- Elle rend régulièrement compte à la Commission européenne des résultats obtenus et participe à la mise en œuvre stratégique de la Convention



Plus d'informations : <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/>

2.3 Coordination provinciale

Par décision du Collège communal du 16 juin 2015 et du Conseil communal du 21 septembre 2015 la commune de Saint-Ghislain en partenariat avec la Province de Hainaut a posé sa candidature dans le cadre de la Campagne POLLEC 2 (2015-2017). Cette candidature a été retenue et notifiée officiellement auprès du Coordinateur territorial, la Province de Hainaut, le 25 septembre 2015.



L'appel à candidatures POLLEC 2020 a été lancé à destination des communes et des structures supra-communales pour un soutien financier dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de PAEDC (Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat).

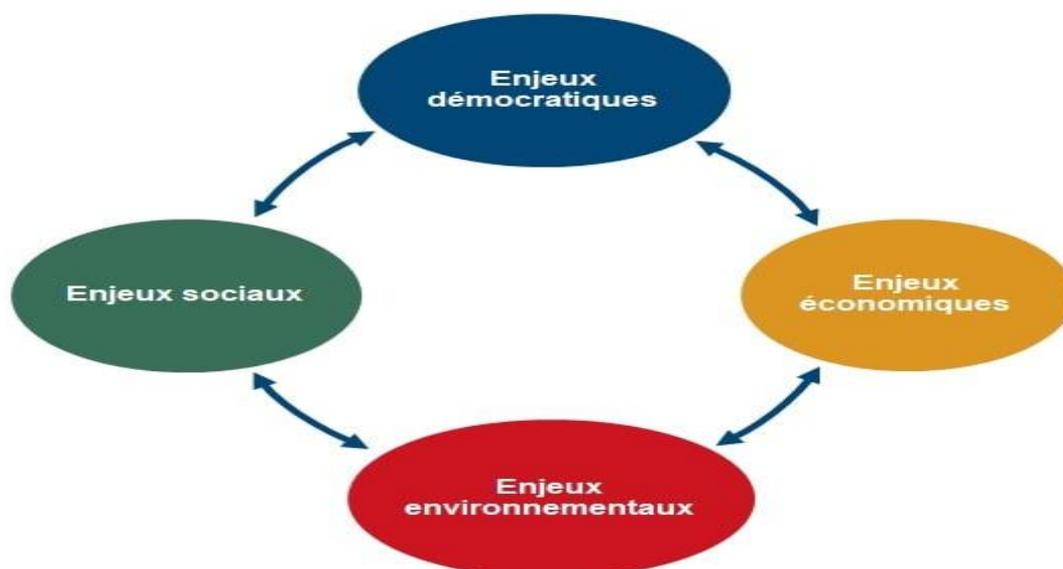
Cet appel couvre deux volets :

- volet 1 :
 - pour les communes : engager un coordinateur en vue d'actualiser, mettre en œuvre et piloter un PAEDC
 - pour les structures supra-communales : mettre en place ou étendre un service de soutien aux communes pour l'élaboration du PAEDC
- volet 2 :
soutenir la réalisation d'investissements pour les thématiques suivantes :
 - productions d'énergie renouvelable (sauf filière photovoltaïque et grand éolien)
 - mobilité
 - amélioration de la performance énergétiques des logements
 - adaptation aux changements climatiques.

Cet accompagnement provincial a été concrétisé et formalisé via la signature d'une convention au Conseil Communal en date du 31 janvier 2022.

3. Objet du plan d'actions

Un PAEDC a notamment pour objectif de mettre en place un cadre qui favorise l'adaptation aux impacts du changement climatique et la modification profonde de nos modes de vie, de production et de consommation vers une société basée sur la circularité, l'efficacité et la sobriété.



3.1 Anticiper les chocs environnementaux

Les activités humaines profitent de très nombreux services écosystémiques : régulation / épuration de l'eau, dépollution de l'air, séquestration de carbone, pollinisation, etc. La dégradation de l'écosystème liée à leur surexploitation et à la pollution engendre donc systématiquement un coût pour la société.

En amplifiant cette dégradation et en soumettant les territoires à des aléas climatiques extrêmes, le changement climatique aura des impacts importants sur l'agriculture, l'aménagement du territoire, la santé, l'eau, les forêts et la biodiversité.

Le PAEDC permet d'anticiper les chocs environnementaux et de réduire leurs impacts.

3.2 Développer une économie locale adaptée aux prochaines décennies

Face à la raréfaction des ressources et à l'instabilité de leurs prix, le paysage économique actuel (industriel, centralisé, énergivore,...) est appelé à se métamorphoser vers des modèles plus locaux, sobres, efficaces et circulaires.

Les modèles économiques de demain devront intégrer des contraintes telles que la réduction de la capacité de transport de bien et de personnes, la nécessité de relocaliser, d'intensifier en main d'œuvre et de décarboner la production de biens de consommation et de nourriture.

A travers l'analyse du bilan énergétique et du contexte socio-économique local, un PAEDC vise précisément à identifier les domaines d'intervention.

3.3 Maintenir un niveau de vie décent, renforcer la solidarité et la cohésion sociale

En basant la stratégie sur une approche sociale et culturelle, un PAEDC s'impose comme un outil indispensable pour échapper au creusement des inégalités et à la perte de cohésion sociale que les bouleversements à venir risquent d'amplifier (accès aux transports et à l'alimentation, confort matériel, consommation d'énergie,...).



3.4 Renforcer la démocratie locale

La transition énergétique transformera fondamentalement la physionomie de nos territoires et les manières de les habiter. A l'impératif du maintien de la cohésion sociale vient dès lors s'ajouter la nécessité d'une adhésion et d'une implication forte des acteurs locaux (citoyens, entreprises, agriculteurs, associations, etc.).

En basant son élaboration sur une dynamique de collaboration et de croisement des expertises (techniques, politiques, sociologiques, culturelles), un PAEDC favorise la construction collective d'un futur désirable et la mise en œuvre de mesures pertinentes et acceptées de tous.

Il fournit aux communes l'occasion d'expérimenter et répliquer de multiples formes de démocratie participative et de construire les modèles de gestion de la vie politique locale de demain.

[Amélioration de la résilience locale : \(source : Guide pratique POLLEC\)](#)

4. Méthodologie et hypothèses de travail

La méthodologie et les hypothèses utilisées pour élaborer le présent PAEDC sont conformes aux exigences de la Convention des Maires, du programme POLLEC et de la certification European Energy Award.

4.1 Un processus cyclique d'amélioration continue

L'expérience acquise lors de la mise en œuvre d'actions nous amènera certainement à les faire évoluer, de la même manière que de nouvelles opportunités pourront apparaître au fil des années.



Il est important de bien différencier 4 étapes :

- Le **diagnostic** du territoire permet d'identifier les enjeux locaux prioritaires.
- L'**évaluation des politiques** analyse la manière dont ces enjeux sont traités actuellement.
- L'**élaboration de la stratégie** s'articule autour des 3 termes suivants :
 - La **vision** correspond au dénominateur commun qui va orienter le travail de toutes les parties prenantes (ex : Une commune 100% renouvelable et solidaire).
 - Les **objectifs** traduisent concrètement cette vision à une échéance donnée. Ils sont répartis en deux grandes catégories : l'atténuation (diminution des consommations) et l'adaptation (Adapter le territoire aux impacts attendus du changement climatique).
 - Les **actions** sont menées par la commune ou d'autres acteurs pour favoriser l'atteinte de ces objectifs (ex : mettre en place une plateforme de rénovation, développer le réseau de voies lentes, etc.).
- La **mise en œuvre** des actions.

Cycle du PAEDC : (source : Guide pratique POLLEC)

5. Inventaire de référence des émissions

L'élaboration du plan d'actions passe par une phase de diagnostic, le bilan CO₂ communal. Ce n'est qu'ensuite que l'ensemble des actions envisageables sont examinées, pour en sélectionner quelques-unes. La Convention des Maires parle d'Inventaire de Référence des Emissions.

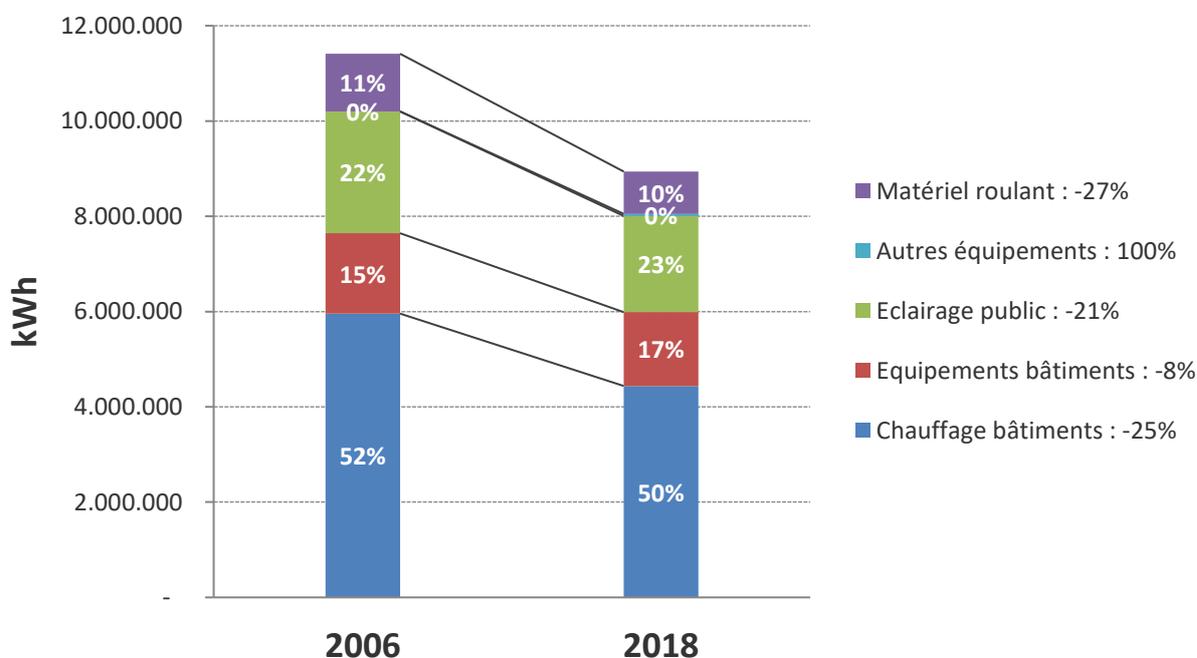
Cet inventaire, fourni par la DGO4, reprend l'ensemble des émissions de CO₂ générées par la consommation énergétique de tous les secteurs du territoire communal (y compris les émissions directement liées aux activités de l'administration communale). Il permet également de remplir la matrice d'Inventaire de Référence des Emissions demandée par la Convention des Maires.

Il ne différencie néanmoins pas les consommations énergétiques directement liées aux activités de l'administration communale de celles liées aux activités des autres acteurs du secteur tertiaire. La commune a donc réalisé le bilan CO₂ du patrimoine communal qui servira de point de départ à la planification des mesures qui permettront de positionner l'Administration communale comme leader exemplaire de la dynamique de transition énergétique qu'elle va tenter d'insuffler sur son territoire.

5.1. Bilan du patrimoine communal

La commune de **Saint-Ghislain** a élaboré le bilan énergétique de son patrimoine communal. Ce bilan constitue le point de départ de la stratégie communale permettant à la commune de se positionner en tant que leader exemplaire de la dynamique locale.

Evolution des consommations de 2006 à 2018 par secteur : -22%

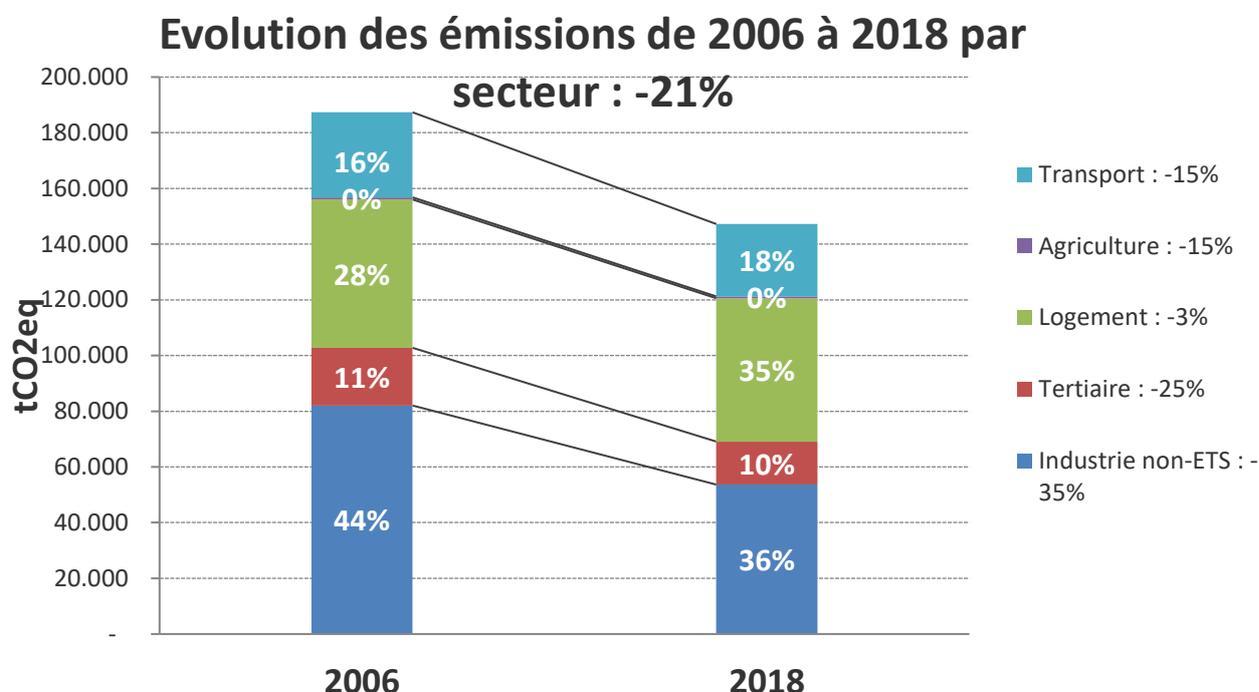


Remarque : En 2006, les degrés jours 15/15 étaient de 1795 degrés jour et 2018 de 1739 degrés jour. Si on normalise ces consommations, cela représente une baisse de 22 % également.

5.2. Bilan du territoire

Le bilan du territoire concerne l'ensemble des secteurs et intègre le bilan du patrimoine communal.

Le bilan CO₂ du territoire est réalisé par spatialisation des données régionales. Comme déjà dit précédemment, il est fourni par le SPW-DGO4.



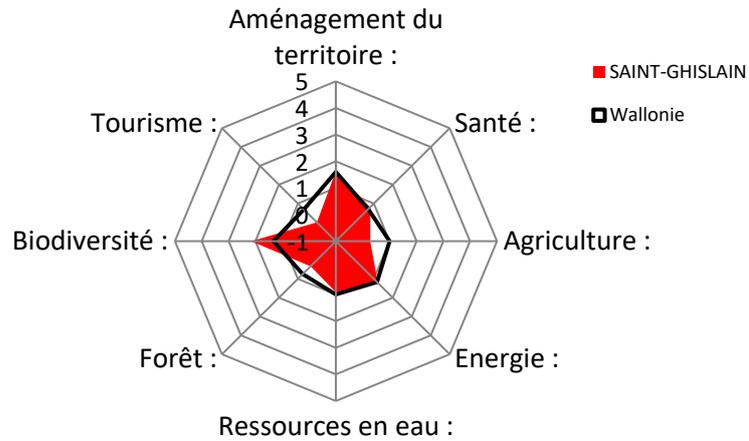
6. Evaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques

Suite à la fusion de la Convention des Maires et de l'initiative Mayors Adapt, les communes adhérant aujourd'hui à la Convention des Maires sont tenues d'intégrer dans leur plan d'action une évaluation de la vulnérabilité de leur territoire aux changements climatiques en vue de prévoir des mesures d'adaptation à ces changements.

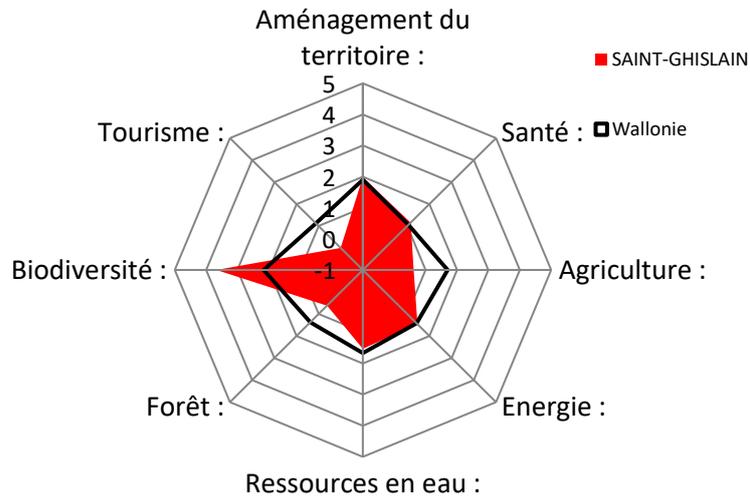
Le changement climatique est une problématique complexe, et il n'est pas envisageable de reproduire à l'échelle d'une commune les projections climatiques et les modélisations d'impacts nécessaires à une étude de vulnérabilité.

En revanche, la Wallonie a réalisé en 2010 et 2011 cet investissement : l'étude « Adaptation au changement climatique en Wallonie » a permis, en collaboration avec des bureaux d'études et plusieurs universités, de réaliser des projections climatiques et d'établir les vulnérabilités de son territoire de manière approfondie selon plusieurs horizons temporels. L'outil de « diagnostic » mis à disposition des communes POLLEC a été élaboré à partir de cet acquis solide. Il permet aux communes de se positionner – en plus ou en moins – par rapport aux vulnérabilités sectorielles et thématiques identifiées pour l'ensemble de la Wallonie (en augmentant ou en diminuant chacun des risques identifiés).

Effets du changement climatique : Horizon 2030



Effets du changement climatique : Horizon 2050

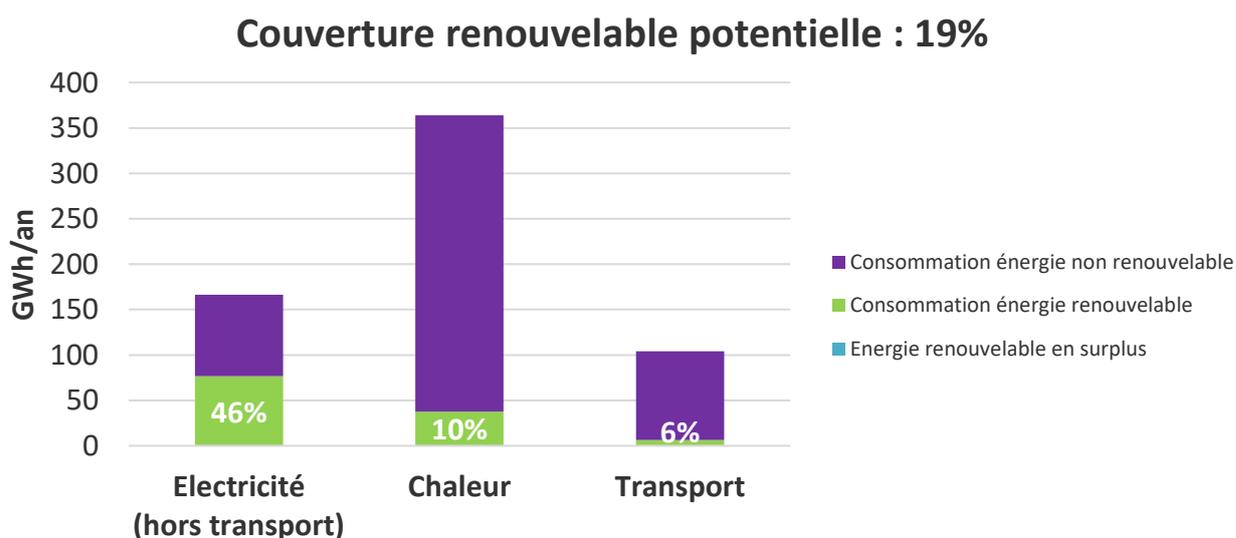
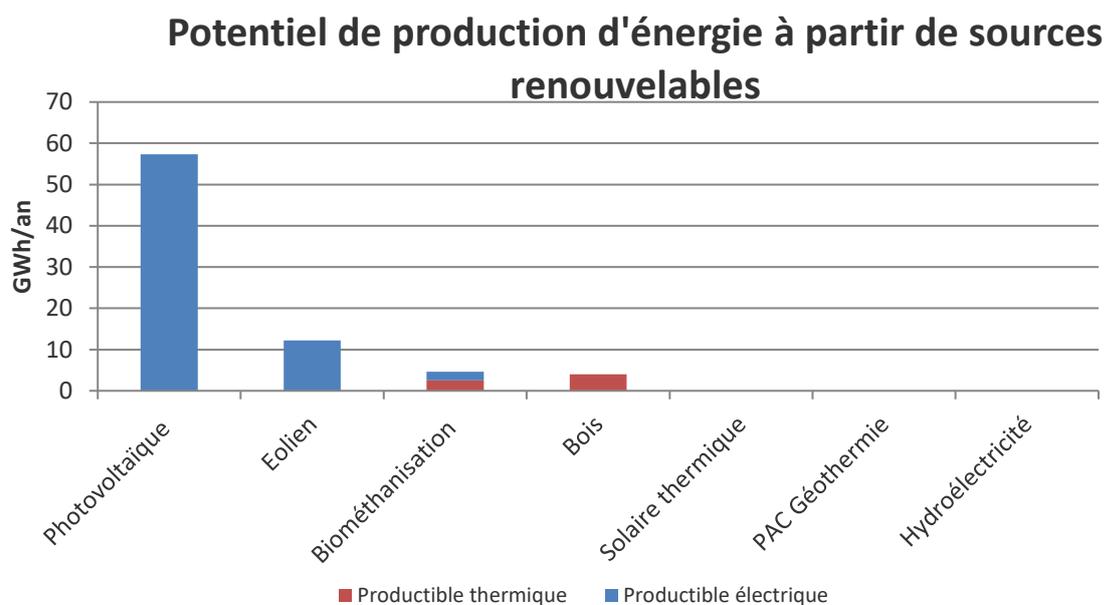


6.1. Actions de la commune de Saint-Ghislain dans le cadre de l'adaptation au changement climatique

<u>Secteur</u>	<u>Actions</u>
Logement	Isolation toitures Remplacement de châssis Isolation des façades

7. Potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire

Une première estimation du potentiel de développement absolu des énergies renouvelables, filière par filière a été réalisé.



7.1. Eolien

Situation actuelle

Aucune éolienne n'est présente sur le territoire communal. La production actuelle est dès lors nulle.

Potentiel

La surface totale pouvant accueillir des éoliennes sur la commune de Saint-Ghislain a été estimée 0,406 km² dont 0,05 km² sans contrainte et 0,356 km² avec contrainte(s).

Donc le potentiel éolien absolu de la commune de Saint-Ghislain équivaut à **12,18 GWh**. Ce qui équivaut à la consommation électrique moyenne de 3480 ménages¹.

D'après la moyenne utilisée par l'APERRE, on peut considérer que ce potentiel pourrait être atteint avec la pose de **2 éoliennes**. De plus, si l'on considère que produire 1 GWh d'électricité produit 277 tCO₂ en Wallonie, atteindre ce potentiel compenserait **3373,86 tCO₂**.

7.2. Photovoltaïque

Situation actuelle

En 2015, il a été produit 3,01 GWh par an sur la commune de Saint-Ghislain.

Potentiel

Il a été calculé que le potentiel absolu de production d'énergie grâce à des panneaux photovoltaïques sur le territoire de la commune de Saint-Ghislain était de 57,304 Gwh. Il faut retirer à ceci les 3,01 GWh qui sont déjà produits sur le territoire communal, ce qui donne un potentiel de **54,294 Gwh par an**. Cela représente la consommation électrique moyenne de 15512 ménages (estimation 3500kwh/ménage) et ça compenserait **15013,648 tCO₂**.

7.3. Biomasse

Bois-énergie

1461,4 ha de bois se trouvent sur la commune de Saint-Ghislain, ce qui équivaut à un potentiel de 3989,622 MWh par an. En 2015, Saint-Ghislain produisait déjà 2,345 GWh d'énergie thermique provenant du bois-énergie. Il reste donc un potentiel de **1,64 GWh**. Ce qui représente la consommation moyenne en chauffage de 82 ménages.

7.4. Biométhanisation

Agricole

Effluents d'élevage

Pour la commune de Saint-Ghislain, le potentiel pourrait atteindre environ **262689,25 m³ de méthane par an**.

Coproduits de cultures

Afin de donner une idée générale concernant la commune de Saint-Ghislain, le calcul a été fait pour les feuilles de betteraves, les menues pailles de céréales et les écarts de tri de pommes de terre. Néanmoins, d'autres coproduits sont sans doute présent sur le territoire. La somme de ces différents co-produits pourrait

¹ On considère que la consommation électrique moyenne d'un ménage est de 3500 KWh.

potentiellement produire grâce à la biométhanisation **187559,36 m³ de méthane par an**. Il pourrait être intéressant, selon les spécificités de production de la commune, d'analyser la quantité de co-produits des importantes cultures agricoles.

Station d'épuration

La commune de Saint-Ghislain a un potentiel de **63223,32 m³ de méthane par an**.

Déchets organiques

Le potentiel est de **65972,16 m³ de méthane**.

Conclusion

Le potentiel de biométhanisation est donc de 579444,09 m³ de méthane utilisable dans une centrale de cogénération pouvant potentiellement produire, selon les calculs de l'APERRE, 2,9 GWh par an d'énergie thermique, ce qui représente la consommation moyenne en chauffage de 145 ménages, et 2,32 GWh par an d'énergie électrique cela représentant la consommation électrique moyenne de 663 ménages.

7.5 Géothermie

Géothermie profonde

En 2015, Saint-Ghislain produisait environ 12,234 GWh d'énergie thermique grâce à cette géothermie.

Des études scientifiques démontrent qu'il est possible d'installer une dizaine de puits géothermiques d'une puissance de 4 à 7 MW à environ 2500 mètres de profondeur sur la zone d'intérêt géothermique de la région de Mons. Chaque puits ayant un potentiel moyen de 6 MW x 4.320 heures, pour une saison de chauffe de 180 jours sur 365 jours soit 25.920 MWh, l'équivalent de 2.592.000 m³ de gaz, 61.430 tCO₂ évitées et la consommation moyenne en chauffage de 1296 ménages.

Géothermie très profonde

Le potentiel théorique est, pour 10 puits, à 5000 m de profondeur de :

10 turbines de 2 MW x 8.500 h. soit une production annuelle de 170.000 MWh d'électricité. Cela représente la consommation électrique moyenne de 48571 ménages.

10 x 3,3 MW x 4320 heures soit une production annuelle de 142.560 MWh thermique ce qui représente la consommation moyenne en chauffage de 7128 ménages.

Le total de tCO₂ évitées serait alors de 102.126 tCO₂. Ces chiffres ne sont que première estimation. Il s'agira d'étudier, si les puissances des différents puits ne seraient pas perturbées par la proximité d'un autre puits.

8. Dynamique participative, le Comité de pilotage

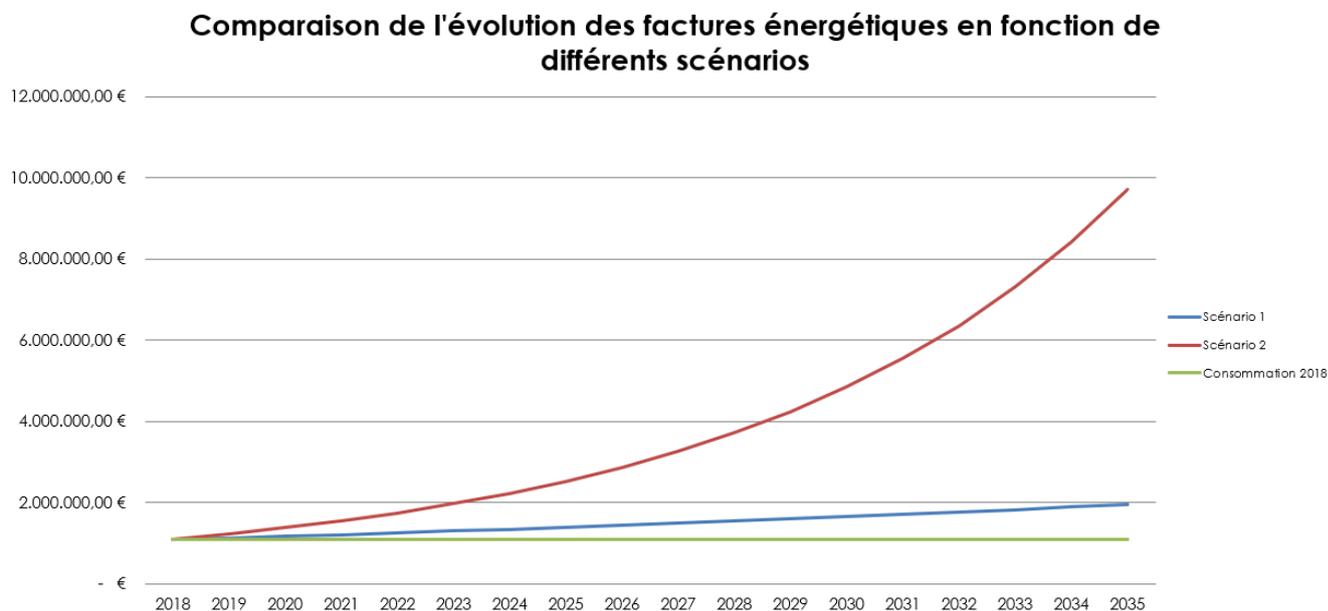
L'élaboration et la mise en œuvre concrète et efficace d'une stratégie de développement énergétique territorial doivent se baser sur une réappropriation de la question énergétique par les citoyens, élus et acteurs socio-économiques locaux dans une dynamique de co-construction. En d'autres mots, c'est l'affaire de tous.

Il n'y a actuellement pas d'acteur socio-économique ni de citoyen au sein du comité de pilotage de la Ville, mais ce comité est amené à évoluer. Dans le cadre du subside un coordinateur POLLEC a été engagé en 2021, cet engagement permettra d'assurer le suivi, la mise à jour du PAEDC et d'organiser régulièrement des réunions de comité de pilotage.



9. Stratégie globale

9.1. Le coût de l'inaction pour l'ensemble du territoire



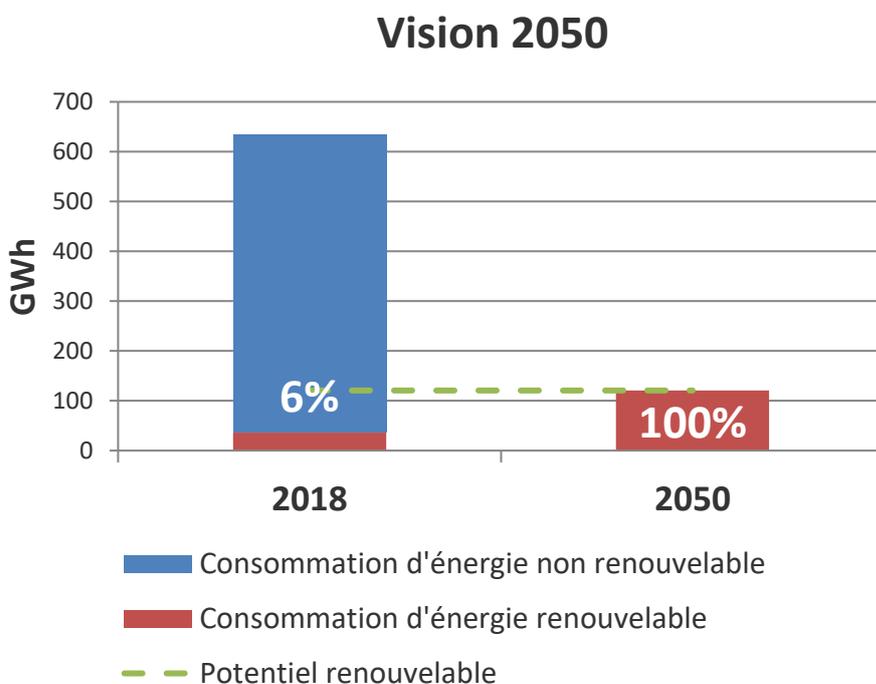
Scénario 1 : augmentation du prix de l'énergie de 3 % pour l'électricité et de 5 % pour le gaz.

Scénario 2 : augmentation du prix de l'énergie de 10 % pour l'électricité et de 20 % pour le gaz.

Modèle chiffré voir annexe 2

9.2. Vision

La vision sert d'élément unificateur auquel toutes les parties prenantes peuvent se rapporter, qu'il s'agisse des élus, des citoyens ou des groupes d'intérêt. Elle pourra également être utilisée pour promouvoir la commune. Compatible avec les engagements de la Convention des Maires (mais pas forcément limitée à ceux-ci), elle décrit l'avenir souhaité de la commune et est exprimée en termes visuels afin de la rendre accessible aux citoyens et aux parties prenantes.



Economie d'énergie réalisée entre 2018 et 2050	81%
Part de la consommation finale d'énergie couverte par du renouvelable en 2050	100%

9.3. Objectifs

Absolu

La Convention des Maires autorise les communes engagées à choisir entre l'établissement d'un objectif absolu de réduction des émissions de CO₂ et un objectif relatif tenant compte de l'évolution de la population. Pour cette première version de PAEDC, il a été décidé de travailler avec un objectif absolu.

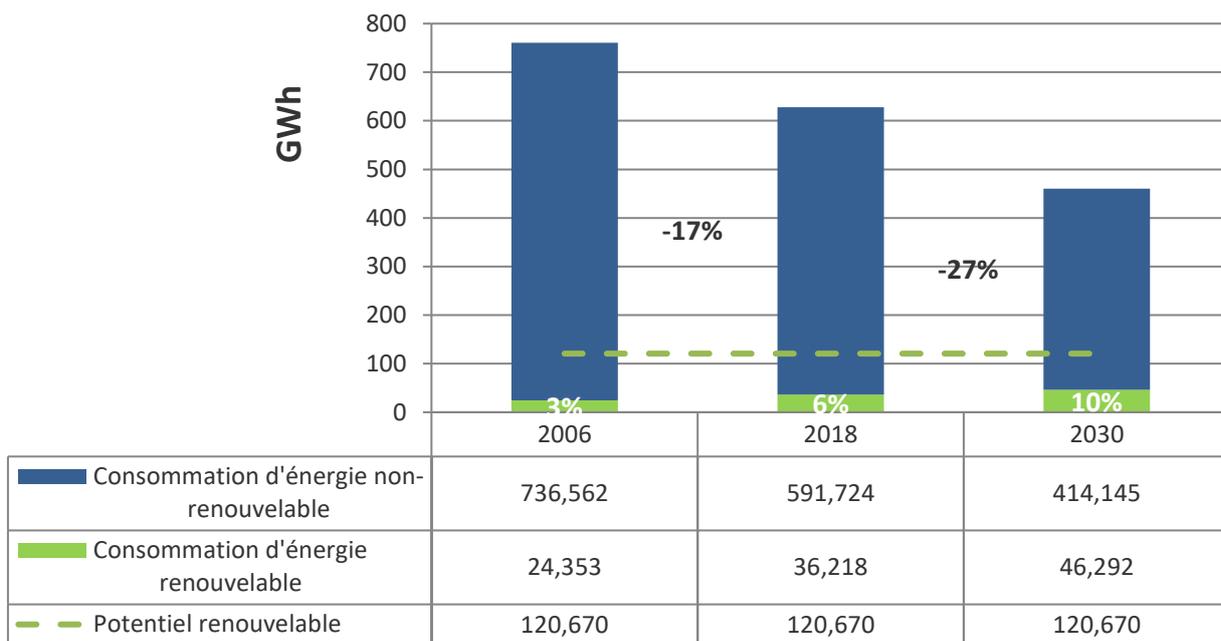
Prise en compte de la variation des émissions depuis l'année de référence (2006)

Le calcul de l'effort à réaliser à partir d'aujourd'hui pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de minimum 40 % par rapport à l'année de référence doit tenir compte de la variation de ces émissions depuis lors.

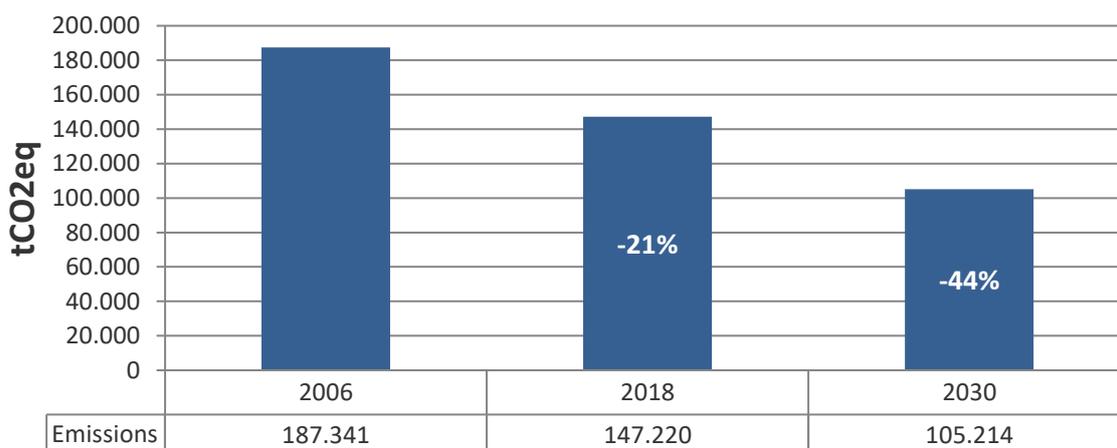
Objectifs par secteur sur le territoire

De plus, la répartition des émissions par secteur d'activité dans le bilan de départ, l'évaluation du potentiel d'efficacité énergétique et de production renouvelable de chaque secteur, et le degré d'implication des différents acteurs locaux obtenu grâce à la mise en place d'un cadre de mobilisation dès le lancement de l'étude stratégique a permis de fixer des objectifs réalistes par secteur qui permettront d'atteindre l'objectif global de réduction des émissions. Afin de permettre à chaque acteur impliqué de s'appropriier le plan d'action, le détail des objectifs par secteur est décrit dans le point suivant, Point 9 : Plan d'actions

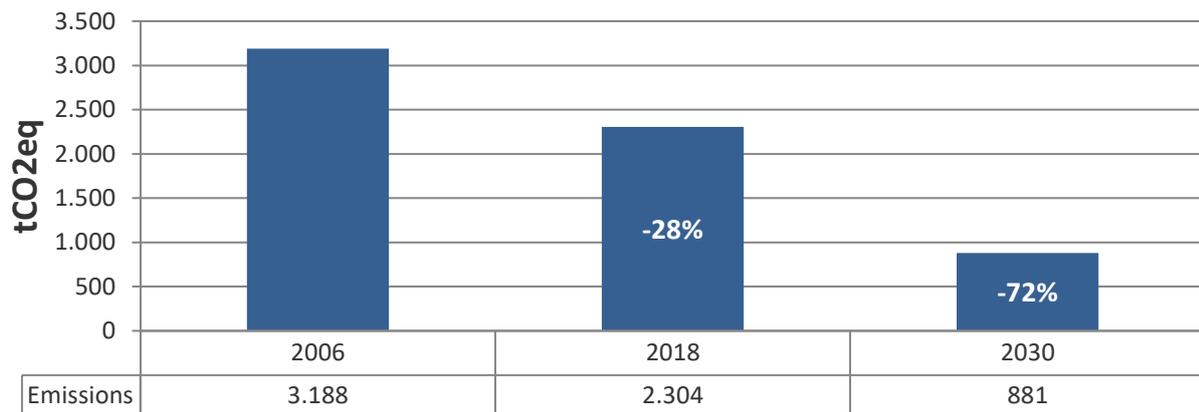
Synthèse objectifs consommation



Synthèse objectifs émissions



Synthèse objectifs émissions patrimoniales



Liste des objectifs

Secteur	Investisseur	Economie d'énergie (GWh/an)
Administration communale	Economie d'énergie de 75% par rapport à 2018 dans les bâtiments et équipements communaux (hors véhicules et éclairage public)	4,499
Industrie non-ETS	Economie d'énergie de 10% par rapport à 2018	22,819
Tertiaire	Economie d'énergie de 10% par rapport à 2018	7,942
Logement	Economie d'énergie de 55% par rapport à 2018	121,021
Agriculture	Economie d'énergie de 20% par rapport à 2018	0,497
Transport	Economie d'énergie de 10% par rapport à 2018	10,416
Eclairage public	Economie d'énergie de 40% par rapport à 2018	0,222
Véhicule communaux	Economie d'énergie de 10% par rapport à 2018	0,089
TOTAL Gain GWh		167,505

10. Plan d'actions

10.1. Les actions

Différentes actions seront menées afin d'atteindre les objectifs fixés.

Dans un premier temps, la mise en œuvre du plan d'action se fera de manière à atteindre les objectifs pour 2030.

<u>Secteur</u>	<u>Actions</u>
Logement	Isolation toitures Remplacement de châssis Isolation des façades 10% d'économies dans 6000 logements (petits gestes aux quotidien) Placement de poêle biomasse
Tertiaire	Sensibilisation à l'économie d'énergie
Eclairage public	Remplacement de l'éclairage public existant par du LED
Transport	Covoiturage Promo-vélo Ecoconduite Rationalisation des transports
Agriculture	Organisation de visites
Industrie non-ETS	Séance d'information/sensibilisation
Véhicules communaux	Acquisition de véhicules électriques et sensibilisation sur l'écoconduite
Production d'électricité	Installation de deux éoliennes Installation de panneaux photovoltaïques logements privé

Voir détails des actions annexe 3

10.2. Initiatives communales

Travaux	N° bat.		Type de travaux	Date	Travaux effectué
100 Baudour	111	Salle omnisports	Remplacement boiler par un échangeur à plaque +ballon	2009	2009
	116	Ecole communale Douvrain	Remplacement châssis simple vitrage par du double	2010	2010
	105	Ecole des Bruyères	Remplacement chaudière fioul par une gaz condensation	2010	2010
	103	Ecole fille et garçon	Remplacement châssis simple vitrage par du double	2010	2010
	124	Maison de la citoyenneté	Isolation toiture	2011	2011
	113	Terrain football B	Remplacement éclairage	2011	2011

116	Ecole communale Douvrain	Remplacement chaudière par une basse température	2011	2011
123	Restaurant du parc	Remplacement châssis simple vitrage par du double	2011	2011
104	Ecole des Sartiaux	Remplacement châssis simple vitrage par du double	2011	2011
125	Maison du parc	Remplacement chaudière fiouls par une gaz	2011	2011
103	Gribouill'art	Remplacement chaudière atm par une gaz à condensation	2011	2011
111	Salle omnisports	Remplacement batterie de chauffe ventilation	2012	2012
111	Salle omnisports	Remplacement gaines de ventilation	2012	2012
113	Terrain football A	Remplacement éclairage	2013	2013
103	Ecole des filles	Rénovation de l'installation électrique + éclairage	2013	2014
116	Ecole communale Douvrain	Isolation toiture	2014	2016
116	Ecole communale Douvrain	Changement vecteur énergétique géothermie	2014	2018
121	Crèche "île aux enfants"	Changement vecteur énergétique géothermie	2014	2018
105	Ecole des Bruyères	Remplacement châssis simple vitrage par du double	2014	2014
123	Restaurant du parc	Remplacement chaudière	2014	2015
111	Salle omnisports	Remplacement régulation chauffage	2014	2017
116	Ecole communale Douvrain	Installation de panneaux photovoltaïques	2016	2017
103	Ecole des garçons	Réfection + isolation toiture	2016	2017
103	Ecole fille et garçon	Placement vannes thermostatique	2016	2017
111	Salle omnisports	Isolation conduite ECS	2016	2017
105	Ecole des Bruyères	Réparation + isolation toiture	2017	2018
103	Ecole des garçons	Rénovation de l'installation électrique + éclairage	2017	2017
103	Ecole des garçons	Remplacement chaudière	2017	2017
104	Ecole des Sartiaux	Remplacement chaudière	2017	2019
121	Crèche "île aux enfants"	Isolation toiture	2018	2019
103	Ecole des filles	Isolation toiture	2018	2019
103	Gribouill'art	Isolation toiture	2018	2020
112	Salle polyvalente	Isolation toiture cuisine + vestiaire	2018	
111	Salle omnisports	Remplacement polycarbonate	2019	

	113	Terrain football A et B	Eclairage LED	2020	
	114	Espanola	Eclairage LED	2020	
	116	Ecole communale Douvrain	Télégestion chauffage	2020	2020
	116	Ecole communale Douvrain	Remplacement de 3 portes extérieures	2020	2020
	121	Crèche "île aux enfants"	Installation de panneaux photovoltaïques	2020	2021
	104	Ecole des Sartiaux	Isolation toiture	2020	
	111	Salle omnisports	Eclairage LED	2020	
	111	Salle omnisports	Télégestion chauffage	2020	2020
	107	CPAS	Remplacement des chaudières	2020	2021
	124	Maison de la citoyenneté	Isolation murs, toiture, menuiseries extérieures	2021	
200 Hautrage	208	Ecole communale	Placement d'une chaudière mazout basse température	2012	2013
	207	Salle omnisports	Remplacement régulation chauffage	2014	non
	208	Ecole communale	Remplacement châssis simple vitrage par du double	2014	2016
300 Neufmaison	303	Ecole communale	Remplacement des vannes (thermostatique)	2011	2011
	303	Ecole communale	Remplacement châssis simple vitrage par du double	2012	2012
	303	Ecole communale	Remplacement toiture + isolation réfectoire et 1 classe	2013	2013
	303	Ecole communale	Rénovation installation électrique + éclairage	2013	2014
	303	Ecole communale	Installation panneaux photovoltaïques	2014	2015
	303	Ecole communale	Remplacement régulation de chauffage	2017	2017
400 Saint-Ghislain	400	Cure de Saint-Ghislain	Remplacement de 3 châssis simple vitrage	2020	2020
	401	Syndicat initiative	Remplacement chaudières	2020	
	404	Ecole Jean Roland	Remplacement châssis simple vitrage par du double	2011	2011
	404	Ecole Jean Roland	Isolation toiture classe une partie	2012	2012
	404	Ecole Jean Roland	Isolation toiture classe partie 2	2013	2013
	404,1	Maison de jeunes	Isolation toiture	2016	2014

404,1	Maison de jeunes	Remplacement châssis simple vitrage par du double	2016	2014
404	Ecole Jean Roland	Isolation toiture classe partie 3 (ancienne école couloir réfectoire+ bureau direction)	2014	2014
404	Ecole Jean Roland	Remplacement éclairage	2009	2009
404	Ecole Jean Roland	Remplacement régulation chauffage	2014	2017
404	Ecole Jean Roland	Remplacement éclairage partie maternelles en LED (conformité cabine HT)	2019	2019
404	Ecole Jean Roland	Placement panneaux photovoltaïques nouveaux Modules	2019	2019
405	Ecole Jean Roland	Télégestion chauffage	2020	2020
405	Ecole Grand Jardin	Isolation Toiture réfectoire	2019	2019
406	Ecole Cité Jean Roland	Remplacement des châssis simple vitrage par du double	2017	2017
406	Ecole Cité Jean Roland	Remplacement Chaudière	2021	
408	Tour de la Ville	Remplacement des portes vitrées	2022	
409	Foyer culturel	Placement panneaux photovoltaïques	2011	2011
409	Foyer culturel	Remplacement chaudières	2014	2014
410	Foyer culturel	Remplacement de la verrière	2020	2020
410	Foyer culturel	Remplacement ventilation+ isolation de la toiture salle "La Licorne" + bureau	2017	2019
416	Bibliothèque "La Rolladine"	Remplacement châssis simple vitrage par du double	2014	2016
421	Piscine	Remplacement gaine de ventilation	2013	2014
421	Piscine	Remplacement régulation chauffage	2014	en cours
421	Piscine	Remplacement moteur ventil à vitesse variable	2014	en cours
421	Piscine	Remplacement batteries récupération sur la ventilation	2014	2014
421	Piscine	Remplacement porte hall	2018	
411	Stade Saint-Lô	Remplacement éclairage existant par du LED (piste)	2017	2018
411	Stade Saint-Lô	Remplacement des chaudières	2013	2014
411	Stade Saint-Lô	Eclairage LED terrain synthétique	2020	
411	Stade Saint-Lô	Remplacement des châssis et portes	2022	
412	Stade Saint-Lô	Remplacement et isolation échangeur à plaque	2020	2020
416	Bibliothèque "La Rolladine"	Remplacement châssis simple vitrage par du double	2016	2016
500 Sirault	508 Salle omnisports	Isolation toiture de la salle	2012	2012
	508 Salle omnisports	Remplacement éclairage de la salle	2013	2014
	508 Salle omnisports	Remplacement régulation chauffage sous station	2014	2017
	508 Salle omnisports	Remplacement régulation chauffage	2019	2017
	508 Salle omnisports	Terrain foot éclairage LED	2020	

	508	Salle omnisports	Remplacement aérothermes + isolation conduites	2021	
	505	Ecole Roger Saudoyer	Anc aile : remplacement châssis simple vitrage par du double	2011	2011
	505	Ecole Roger Saudoyer	Nouvelle aile : remplacement d'un bruleur fioul	2011	2011
	505	Ecole Roger Saudoyer	Anc et nouvelle aile : remplacement régulation chauffage	2014	2017
	505	Ecole Roger Saudoyer	Nouv aile : remplacement menuiserie extérieure	2018	2019
	505	Ecole Roger Saudoyer	Anc aile: remplacement toiture + isolation	2018	2019
	505	Ecole Roger Saudoyer	Remplacement chaudière nouvelle aile (PPT 2020) fioul gaz	2019	
	505	Ecole Roger Saudoyer	Isolation toiture classe maternelles	2020	
	505	Ecole Roger Saudoyer	Placement panneaux photovoltaïques	2020	2020
	505	Ecole Roger Saudoyer	Rénovation éclairage en LED (ancienne aile)	2020	2021
	506	Ecole Roger Saudoyer	Télégestion chauffage	2020	2020
	506	Ecole rue des Déportés	Remplacement châssis simple vitrage par du double	2010	2010
	506	Ecole rue des Déportés	Remplacement chaudière fioul par du gaz	2017	2018
	504	Ecole du happart	Réfection + isolation toiture	2017	2020
	504	Ecole du happart	Remplacement châssis simple vitrage par du double	2016	2017
	504	Ecole du happart	Remplacement chaudière	2017	2018
600 Tertre	604	Ecole rue O Lhoir	Remplacement châssis simple vitrage par du double ancien bâtiment	2012	2012
	604	Ecole rue O Lhoir	Remplacement régulation	2013	2013
	604	Ecole rue O Lhoir	Isolation toiture plate partie haute école	2014	2014
	604	Ecole rue O Lhoir	Isolation toiture plate partie basse réfectoire	2016	2017
	604	Ecole rue O Lhoir	Remplacement châssis simple vitrage par du double façade arrière + nouvelle aile	2018	2020
	606	Ecole des Herbières	Remplacement châssis simple vitrage par du double	2010	2010
	606	ESD	Remplacement étanchéité + isolation unique ESD	2013	2014
	606	ESD	Rénovation bâtiment (isolation, chauffage, châssis,...)	2021	
	606	Ecole des Herbières	Remplacement menuiserie extérieures maternelles	2009	2010
	605	Ecole route de Tournai	Remplacement châssis simple vitrage par du double	2012	2012
	605	Ecole route de Tournai	Remplacement éclairage	2010	2010

	605	Ecole route de Tournai	Remplacement régulation chauffage + chaudière	2014	2018
	605	Ecole route de Tournai	Isolation toiture maternelle	2017	2018
	605	Ecole route de Tournai	Remplacement canalisations et radiateurs section maternelles	2019	2019
	607	Hôtel de Police	Remplacement châssis	2021	
	610	Hall de maintenance	Remplacement isolation toiture	2011	2011
	610	Parc de tertre	Eclairage - placement horloge programmable	2011	2011
	610	Hall de maintenance	Remplacement vanne 3 voies	2012	2012
	610	Hall de maintenance	Remplacement chaudière Château I	2015	2016
	610	Hall de maintenance	Remplacement chaudière Château II	2015	2016
	610	Hall de maintenance	Mise en conformité éclairage bureaux (LED)	2018	2020
	610	Hall de maintenance	Remplacement châssis Service population	2018	2018
	610	Hall de maintenance	Remplacement châssis Château I	2019	2020
	610	Hall de maintenance	Remplacement châssis Château II	2019	2021
	610	Hall de maintenance	Remplacement chaudière gaz par une chaudière biomasse	2019	
	610	Hall de maintenance	Remplacement éclairage du hall en LED	2021	2021
	610	Locaux ASCJ	Remplacement chaudières gaz par une chaudière gaz à condensation	2020	2020
	618	Stade Bavier	Installation d'un éclairage LED	2020	
	619	Tennis des Herbières	Remplacement chaudière	2013	2013
	619	Tennis des Herbières	Remplacement simple vitrage par du double vitrage entrée	2014	non
	620	Maison ADL	Remplacement chauffage électrique par une chaudière gaz condensation		2018
700 Villerot	704	Ecole communale	Remplacement châssis simple vitrage par du double	2009	2009
	704	Ecole communale	Remplacement chaudière fioul par du gaz (uniquement école)	2016	2017
	704	Ecole communale	Remplacement éclairage existant par du T5	2017	2017
	704	Ecole communale	Installation de panneaux photovoltaïque	2018	2019
	704	Ecole communale (réfectoire)	Remplacement de la chaudière fioul par réseau chaleur via chaudière école	2019	2020
	705	Salle des fêtes	Remplacement chaudière fioul par chaudière gaz condensation	2017	2019

	705	Salle des fêtes	Remplacement châssis simple vitrage par du double	2017	2019
Autres		Comptabilité énergétique	Mission de consultance	2014	2015
		Eclairage public	Eco remplacement des luminaires (LED)	2019	
		Remplacement camion double cabine par CNG			Non
		Remplacement camionnette menuiserie par 1 CNG		2019	2020

10.2. Budget

Afin de favoriser l'appropriation du plan d'action par l'ensemble des parties prenantes, il est important de présenter l'investissement attendu de la part des différents secteurs et les retours sur investissement attendus.

Budget par secteur à l'horizon 2030

Secteur	Investissement	Non-investissement	Budget total hors subsides	Subside	Total
Industrie non-ETS	- €	5.000 €	5.000 €	- €	5.000 €
Tertiaire	17.207.660 €	5.000 €	17.212.660 €	8.183.281 €	9.029.379 €
<i>Administration communale Bâtiments et équipement</i>	<i>15.437.660 €</i>	<i>- €</i>	<i>15.437.660 €</i>	<i>7.533.281 €</i>	<i>7.904.379 €</i>
<i>Eclairage public</i>	<i>1.770.000 €</i>	<i>- €</i>	<i>1.770.000 €</i>	<i>650.000 €</i>	<i>1.120.000 €</i>
<i>Autres tertiaire (hors AC)</i>	<i>- €</i>	<i>5.000 €</i>	<i>5.000 €</i>	<i>- €</i>	<i>5.000 €</i>
Logement	103.530.000 €	2.500 €	103.532.500 €	14.238.112 €	89.294.388 €
Agriculture	- €	30.000 €	30.000 €	- €	30.000 €
Transport	- €	237.000 €	237.000 €	- €	237.000 €
<i>Véhicules communaux</i>	<i>- €</i>	<i>225.000 €</i>	<i>225.000 €</i>	<i>- €</i>	<i>225.000 €</i>
<i>Autres (transport hors A.C.)</i>	<i>- €</i>	<i>12.000 €</i>	<i>12.000 €</i>	<i>- €</i>	<i>12.000 €</i>
Production renouvelable	33.448.000 €	- €	33.448.000 €	- €	33.448.000 €
Total	154.185.660 €	179.500 €	154.465.160 €	22.421.393 €	132.043.767 €

10.3. Financement

L'un des principaux enjeux de la réussite d'une stratégie territoriale de réduction de la dépendance énergétique réside dans la capacité qu'a le territoire à mettre en œuvre et donc à financer des projets ambitieux d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable.

Les systèmes traditionnels de financement publics ou privés (bancaires) montrent leurs limites. Il s'agit donc d'innover, de mettre en œuvre des formules mixant des prêts, des subventions, du tiers-financement, des solutions coopératives, des fonds d'investissement, etc.

En premier lieu, il est nécessaire de raisonner en coût global, en intégrant l'investissement, l'exploitation, le coût et la rentabilité des projets de production d'énergie renouvelable ou de rénovation.

Réfléchir en coût global implique également d'envisager la multiplicité des acteurs intervenant dans le financement. Ainsi, en parallèle des modes traditionnels de financement bancaire, public ou privé, les citoyens interviennent de plus en plus directement dans le financement des projets locaux liés au développement durable du territoire.

Enfin, on ne peut pas aujourd'hui déconnecter les problématiques financières des problématiques juridiques. Ces nouveaux modes de financement conduisent à l'émergence de nouvelles règles de contractualisation, comme les contrats de performance énergétiques ou de fourniture de chaleur d'origine renouvelables et à la création de nouvelles structures juridiques, comme les sociétés coopératives à finalité sociale ou les sociétés de tiers investissement.

Dans un premier temps, la commune dont le PAEDC aura été accepté dans le cadre de la Convention des Maires, pourra bénéficier de 35% d'aide UREBA, c'est-à-dire 5% supplémentaires par rapport au taux de subsidiation classique.

10.4. Impacts socio-économiques

La mise en œuvre d'un PAEDC génère des nombreux impacts socio-économiques positifs sur le territoire.

Le PAEDC d'ici 2030 :

- ⇒ Financier : 155 M€ soit 2,1M€/t CO2 économisé
- ⇒ Environnement : 74 936 tCO2 épargnées
- ⇒ Social : 100 à 150 emplois créés ou conservés

Soit plus de 21.000 habitations non chauffées

Contexte socio-économique de la Commune de SAINT-GHISLAIN, quelques chiffres...

	Saint-Ghislain	Wallonie
Population (hab.)	23 524	3 648 206
Superficie (km²)	70,59	16 901,29
Densité (hab./km²)	332	215,9
Répartition de la population par âge (%)		
- moins de 20 ans	21	22,9
- 65 ans et plus	21,4	19
Perspectives de la population		
- 2035	24 989	3 757 652
Revenu moyen par déclaration (€)	30 562	31 923
Taux d'emploi (%)	58,8	59,9
Taux de chômage (%)	13,1	12,6

Nombre de salariés	7 546	1 143 018
Nombre d'indépendants total	1 816	321 969
Nombre d'entreprises	490	82 576
Nombre d'exploitations agricoles	25	12 867
Nombre de bâtiments	10 984	1 641 150
Nombre de logements	10 578	1 662 102

11. Annexes

11.1. Annexe 1 convention d'accompagnement de la Province

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-GHISLAIN ET LA PROVINCE DE HAINAUT DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAEDC COMMUNAL

Entre les soussignés :

D'une part, la Province de Hainaut, dont le siège est établi à 7000 Mons, rue Verte, 13, ci-après dénommée la Province, représentée par Monsieur Serge Hustache, Président du Collège provincial et Monsieur Sylvain Uystpruyt, Directeur général provincial, agissant en vertu d'une décision du Conseil provincial prise en sa séance du XX XX XXXX;

D'autre part, l'Administration communale de Saint-Ghislain, ci-après dénommée l'Administration communale, dont le siège est établi à la rue de Chièvres, 17 à 7333 TERTRE, représentée par M. OLIVIER D., Bourgmestre et M. Ansciaux Directeur général.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1. Portée de la convention

La présente convention a pour but de définir les engagements des deux parties dans le cadre de la mise en œuvre du PAEDC (Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat) communal.

Elle fait suite aux démarches, engagements et décisions suivants :

- La signature de l'accord de partenariat entre la Direction Générale de l'énergie de la Commission Européenne et la Province, en avril 2016 ;
- Le subside octroyé par le SPW à la Province dans le cadre du volet 1 de l'appel à projet POLLEC 2020, visant à accompagner les communes partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de leur PAEDC pendant une période de 2 ans (2021 et 2022).

Article 2. Engagements de la Province

Conformément aux engagements pris auprès de la Convention des Maires et aux exigences du SPW dans le cadre de l'appel à projets POLLEC 2020, la Province s'engage à :

- Promouvoir la Convention des Maires;
- Soutenir les communes signataires de la Convention des Maires;
- Accompagner les communes sous sa coordination dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et le pilotage de leur PAEDC;
- Soutenir l'organisation d'événements de promotion de la Convention des Maires;
- Mettre en place un groupe de coordination de la dynamique POLLEC sur le territoire coordonné ;
- Faire remonter des bonnes pratiques au sein du groupe;
- Trouver des solutions aux problèmes transversaux grâce à l'intelligence collective du groupe ;
- Appuyer les coordinateurs POLLEC des communes (diagnostic, planification, mise en œuvre et suivi)
- Analyser les besoins des coordinateurs POLLEC communaux;
- Proposer des mesures-types pour le territoire;
- Collecter les informations nécessaires pour le monitoring et le rapportage à la coordination régionale et à la Convention des Maires;
- Proposer des projets supra-communaux;
- Activer la mise en œuvre des PAEDC des communes (ateliers, visites de terrain);
- Mettre à disposition des ressources et réseaux d'acteurs;
- Former aux outils/ méthodologies spécifiques;
- Participer aux ateliers de formation et d'échanges de bonnes pratiques organisés par le SPW;



- Informer les citoyens et les acteurs locaux de la dynamique POLLEC et de la Convention des Maires sur son territoire.

L'accompagnement de la Province:

- s'inscrit dans une logique supra-communale, c'est-à-dire un accompagnement collectif des communes, et exclut donc la réalisation de démarches ou projets individuels à la place des communes;
- vise à rendre les communes autonomes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur PAEDC, via entre autres l'organisation d'ateliers et de visites, la mise en commun de compétences, la mise à disposition d'outils d'échanges;
- a pour ambition de répondre au mieux aux demandes et besoins des communes. Dans ce contexte, l'avis des représentants des communes partenaires sera régulièrement sollicité afin de co-construire le programme des ateliers, d'adapter et d'améliorer le service d'accompagnement proposé;
- est centré sur le partage et la mise à disposition de compétences acquises par le personnel provincial.

La Province ne pourra en aucun cas être tenue responsable de problèmes liés à la mise en œuvre du PAEDC de la commune. La Province fournit des conseils et ne se substitue en rien à l'autorité communale, ni à son administration.

Article 3. Engagements de la commune

Conformément aux engagements pris auprès de la Convention des Maires et aux exigences du SPW dans le cadre de l'appel à projets POLLEC 2020, la commune s'engage à :

- Désigner un « Coordinateur/pilote POLLEC » et transmettre ses coordonnées à la Province;
- Mettre en place une équipe POLLEC « interne » (chefs de service, référents, volontaires);
- Mettre en place un comité de pilotage (équipe POLLEC « interne » + acteurs du territoire);
- Si ce n'est déjà fait, établir un diagnostic (suivi outils et méthodes POLLEC) et élaborer un PAEDC sur son territoire;
- Mettre en œuvre son PAEDC (moyens humains et financiers nécessaires);
- Réaliser le suivi annuel;
- Fournir les informations nécessaires au suivi et monitoring auprès des institutions concernées dans les délais et avec supports adéquats;
- Participer aux ateliers, visites et tout autre événement de soutien à la Convention des Maires organisé par la Province;
- Partager ses expériences (échecs, réussites, outils, méthodes, savoir-faire, ...);
- Contribuer à l'intelligence collective et notamment en contribuant à la plateforme d'échanges mise en place par la Province;
- Participer aux échanges en vue de la co-construction du programme d'accompagnement proposé par la Province, en vue que cet accompagnement réponde au mieux aux attentes des communes partenaires.

Article 4. Durée de la convention

La présente convention prend effet à sa signature par les deux parties.

Elle est conclue dans le cadre du subventionnement de la Province par le SPW (appel à projet POLLEC 2020 – volet 1), qui couvre les prestations de celle-ci jusqu'au 31/12/2022.

La convention sera ensuite automatiquement renouvelée annuellement à partir du 01/01/2023, sauf décision contraire de l'une ou l'autre des parties.

Article 5. Coûts

L'accompagnement proposé par la Province est gratuit pour les communes partenaires. Il consiste, comme décrit à l'article 2, en un partage des compétences des agents provinciaux.



La Province se réserve cependant le droit de modifier cet article en fonction de l'évolution de la politique de supracommunauté provinciale, et ce, pour l'accompagnement POLLEC proposé à partir du 01/01/2023.

Si elle souhaite apporter une modification au présent article, elle en informera la commune au minimum 6 mois à l'avance et un avenant à la présente convention, reprenant les modifications, sera établi.

La commune se réserve le droit de ne pas reconduire la convention si les présentes conditions sont modifiées.

Article 6. Contacts

Le coordinateur/pilote désigné par l'Administration communale adressera tous documents et informations utiles au bon fonctionnement de l'accompagnement aux coordonnées suivantes :

Mail (à privilégier) : developpement.durable@hainaut.be

Courrier :

PROVINCE DE HAINAUT
Direction Générale Provinciale
Service Stratégie et Supracommunauté
Avenue de Gaulle 102
7000 MONS

Article 7. Dispositions diverses

Article 7.1.

Cet accord n'implique aucun engagement juridique ou financier entre la Province et la commune.

Article 7.2.

Il appartient au Collège provincial de trancher toutes les difficultés qui pourraient surgir dans le cadre de l'application de la présente convention. Le cas échéant, en cas de contestation, les parties tenteront, préalablement à toute action en justice, de trouver une solution amiable.

Fait le _____, en 2 exemplaires ayant chacun valeur d'original, chacune des parties ayant reçu le sien.

<p>Pour l'Administration communale de Saint-Ghislain</p>  <p>M. OLIVIER D., Bourgmestre</p>	<p>Pour la Province de Hainaut,</p>  <p>Serge HUSTACHE, Président du Collège provincial</p>
 <p>M. ANSCIAUX B., Directeur général</p>	<p>Sylvain UYSTPRUYST, Directeur général provincial</p>

11.2 Coût de l'inaction chiffré

Commune de Saint-Ghislain Le coût de l'inaction

Consommation 2018 du Patrimoine Communal de Saint-Ghislain		
Electricité	3.611.680 kWh	845.133,12 €
Chauffage	3.326.348 kWh	244.987,77 €

Vecteur énergétique Hypothèse augmentation/an	Scénario 1			Scénario 2			TOTAL	
	Electricité 3%	Chauffage 5%	TOTAL	Vecteur énergétique Hypothèse augmentation/an	Electricité 10%	Chauffage 20%		TOTAL
2018	845.133,12 €	244.987,77 €	1.090.120,89 €	2018	845.133,12 €	244.987,77 €	1.090.120,89 €	
2019	870.487,11 €	257.237,16 €	1.127.724,28 €	2019	929.646,43 €	293.985,33 €	1.223.631,76 €	
2020	896.601,73 €	270.099,02 €	1.166.700,75 €	2020	1.022.811,08 €	352.782,39 €	1.375.593,47 €	
2021	923.499,78 €	283.603,97 €	1.207.103,75 €	2021	1.124.872,18 €	423.338,87 €	1.548.211,06 €	
2022	951.204,77 €	297.784,17 €	1.248.988,94 €	2022	1.237.359,40 €	508.006,65 €	1.745.366,05 €	
2023	979.740,92 €	312.673,38 €	1.292.414,29 €	2023	1.361.095,34 €	609.607,98 €	1.970.703,32 €	
2024	1.009.133,14 €	328.307,05 €	1.337.440,19 €	2024	1.497.204,88 €	731.529,57 €	2.228.734,45 €	
2025	1.039.407,14 €	344.722,40 €	1.384.129,54 €	2025	1.646.925,36 €	877.835,49 €	2.524.760,85 €	
2026	1.070.589,35 €	361.958,52 €	1.432.547,87 €	2026	1.811.617,90 €	1.059.402,58 €	2.865.020,48 €	
2027	1.102.707,03 €	380.056,45 €	1.482.763,48 €	2027	1.992.779,69 €	1.264.083,10 €	3.256.862,79 €	
2028	1.135.788,24 €	399.059,27 €	1.534.847,51 €	2028	2.192.057,66 €	1.516.899,72 €	3.708.957,38 €	
2029	1.169.861,89 €	419.012,23 €	1.588.874,12 €	2029	2.411.263,42 €	1.820.279,67 €	4.231.543,09 €	
2030	1.204.957,75 €	439.962,84 €	1.644.920,59 €	2030	2.652.389,77 €	2.184.335,60 €	4.836.725,37 €	
2031	1.241.106,48 €	461.960,99 €	1.703.067,46 €	2031	2.917.628,74 €	2.621.202,72 €	5.538.831,46 €	
2032	1.278.339,67 €	485.059,03 €	1.763.398,71 €	2032	3.209.391,62 €	3.145.443,26 €	6.354.834,88 €	
2033	1.316.689,86 €	509.311,99 €	1.826.001,85 €	2033	3.530.330,78 €	3.774.531,92 €	7.304.862,69 €	
2034	1.356.190,56 €	534.777,59 €	1.890.968,15 €	2034	3.883.363,86 €	4.529.438,30 €	8.412.802,15 €	
2035	1.396.876,28 €	561.516,47 €	1.958.392,74 €	2035	4.271.700,24 €	5.435.325,96 €	9.707.026,20 €	
% augmentation	65%	129%	80%	% augmentation	405%	2119%	790%	
Cumul surcoûts	4.575.918,66 €	2.482.310,36 €	7.058.229,03 €	Cumul surcoûts	23.324.975,30 €	26.977.236,95 €	50.302.212,25 €	

11.3. Détails des actions

Commune de SAINT-GHISLAIN

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Atténuation
 Adaptation

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	3
Logement	Economie d'énergie de 55% par rapport à 2018 dans le secteur 'Logement'			Etat d'avancement	
Participation à l'objectif				16%	
En cours					

Domaine d'intervention	Enveloppe bâtiment	Moyen utilisé	Sensibilisation/information

Acteur à l'initiative de l'action	Autre

Titre de l'action	Isolation des façades				
Description	Isolation des façades des logements (1500), si possible à l'aide de matériaux naturels. Ces travaux peuvent générer des économies d'énergie importantes mais nécessitent une étude préalable détaillée.				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))					
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Citoyens				
Service communal responsable	service travaux				
Partenaires potentiels	Administration, citoyens				
Date de lancement	2006				
Échéance	2030				
Estimation du coût	20.250.000	Type de dépense	Investissement		
Dépendé à ce jour					
Subside	5.679.315 €	Nom du programme (subsidé)	Prime habitation wallonie	Type de subside	Subvention nationale/régionale
Autres impacts sociétaux					

Commune de SAINT-GHISLAIN

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Atténuation
 Adaptation

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	1
Logement	Economie d'énergie de 55% par rapport à 2018 dans le secteur 'Logement'			Etat d'avancement	
Participation à l'objectif				16%	
En cours					

Domaine d'intervention	Enveloppe bâtiment	Moyen utilisé	Sensibilisation/information

Acteur à l'initiative de l'action	Autre

Titre de l'action	Isolation toitures				
Description	Isolation de toitures, le but est d'avoir 2000 toitures isolées				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))	Isolation des toitures des logements, si possible à l'aide de matériaux naturels. Ces travaux sont prioritaires tant d'un point de vue consommations que budgétaire. Travaux à réaliser soit par entreprise, soit en auto-isolation. Voir également les autres fiches d'incitation.				
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Citoyen				
Service communal responsable	Service travaux				
Partenaires potentiels	Administration communale, Citoyen				
Date de lancement	2009				
Échéance	2030				
Estimation du coût	15.400.000	Type de dépense	Investissement		
Dépendé à ce jour					
Subside	5.864.100 €	Nom du programme (subsidé)	Prime habitation (spw)	Type de subside	Subvention nationale/régionale
Autres impacts sociétaux					

Commune de SAINT-GHISLAIN

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

 Atténuation
 Adaptation

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	4
Logement	Economie d'énergie de 55% par rapport à 2018 dans le secteur 'Logement'			Etat d'avancement	
En cours					
Participation à l'objectif	2%				

Domaine d'intervention	Technologies de l'Information et de la Communication	Moyen utilisé	Gestion de l'énergie	Action affectant l'adaptation ?
NON				

Acteur à l'initiative de l'action	Autre

Titre de l'action	10% d'économie électrique dans 6000 logements (gestes au quotidien)				
Description	Communication sur la mise en place de geste au quotidien permettant de diminuer la consommation d'électricité et de chauffage				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))	Voir méthode de calcul dans l'onglet SUIVI Economie 2,1Gwh Réduction de 550tCO ² Baisse de température, réglages d'heure, ...				
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Citoyens				
Service communal responsable	service travaux				
Partenaires potentiels	Administration, citoyens				
Date de lancement	2018				
Échéance	2030				
Estimation du coût	2.500	Type de dépense	Non-investissement		
Dépensé à ce jour					
Subside		Nom du programme (subside)		Type de subside	
Autres impacts sociétaux					

Commune de SAINT-GHISLAIN

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

 Atténuation
 Adaptation

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	2
Logement	Economie d'énergie de 55% par rapport à 2018 dans le secteur 'Logement'			Etat d'avancement	
En cours					
Participation à l'objectif	8%				

Domaine d'intervention	Enveloppe bâtiment	Moyen utilisé	Sensibilisation/information

Acteur à l'initiative de l'action	Impossible à déterminer

Titre de l'action	Remplacement de châssis				
Description	Remplacement des châssis et portes dans les logements (4000). Ces travaux sont prioritaires dans le contexte de l'amélioration de la performance énergétique et du confort des occupants. Le temps de retour de ce type de travaux peut-être relativement long. Il faut être particulièrement attentif aux pont thermique, à l'hermétisme à l'air et à la mise en oeuvre, sous peine de générer des désordres dans le bâtiment.				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))					
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	citoyens				
Service communal responsable	Service travaux				
Partenaires potentiels	administration, communale et citoyens				
Date de lancement	2006				
Échéance	2030				
Estimation du coût	61.880.000	Type de dépense	Investissement		
Dépensé à ce jour					
Subside	2.694.697 €	Nom du programme (subside)	prime habitation (spw)	Type de subside	Subvention nationale/régionale
Autres impacts sociétaux					

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	6
Tertiaire	Economie d'énergie de 10% par rapport à 2018 dans le secteur 'Tertiaire'			Etat d'avancement	
Participation à l'objectif				A faire	
Domaine d'intervention	Technologies de l'Information et de la Communication	Moyen utilisé	Sensibilisation/information	Action affectant l'adaptation ?	
Acteur à l'initiative de l'action				NON	
Acteur à l'initiative de l'action				Autre	
Titre de l'action					
Sensibilisation					
Description					
Réaliser des colloques, rencontres sur la sensibilisation à l'économie de l'énergie,... Avec le facilitateur de la RW Coordonner et animer le secteur afin de pouvoir mener les actions identifiées et en susciter d'autres.					
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))					
2 jour née/an avec un budget de 500 €/j					
Nom du partenaire à l'initiative de l'action					
Administration communale, représentant du secteur					
Service communal responsable					
Service travaux					
Partenaires potentiels					
Administration communale, représentant du secteur					
Date de lancement					
2022					
Échéance					
2030					
Estimation du coût					
5.000		Type de dépense	Non-investissement		
Dépensé à ce jour					
Subside					
		Nom du programme (subside)			Type de subside
Autres impacts sociétaux					

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	5
Logement	Economie d'énergie de 55% par rapport à 2018 dans le secteur 'Logement'			Etat d'avancement	
Participation à l'objectif				En cours	
Participation à l'objectif				11%	
Domaine d'intervention	Autre	Moyen utilisé	Gestion de l'énergie	Action affectant l'adaptation ?	
Acteur à l'initiative de l'action				NON	
Acteur à l'initiative de l'action				Autre	
Titre de l'action					
Placement de poele biomasse					
Description					
Placement de 2000 poele biomasse en appoint de chauffage existant (gaz, mazout, électrique)					
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))					
Coût moyen d'un poele 3 000€/p représente 13,2Gwh de pellet (1poele couvre 1/3 de la consommation totale d'une maison); gain de 3246t CO ² (issue de 1/3 gaz et 2/3 mazout), gain financier 129360€					
Nom du partenaire à l'initiative de l'action					
Citoyens					
Service communal responsable					
service travaux					
Partenaires potentiels					
Administration, citoyens					
Date de lancement					
2018					
Échéance					
2030					
Estimation du coût					
6.000.000		Type de dépense	Investissement		
Dépensé à ce jour					
Subside					
		Nom du programme (subside)			Type de subside
Autres impacts sociétaux					

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	7
Eclairage public	Economie d'énergie de 72% par rapport à 2018 dans le secteur 'Eclairage public'			Etat d'avancement	
					En cours
Participation à l'objectif	100%				

Domaine d'intervention	Enveloppe bâtiment	Moyen utilisé	Sensibilisation/information	Action affectant l'adaptation?	
					NON

Acteur à l'initiative de l'action	Commune

Titre de l'action	Remplacement d'éclairage public existant par du LED				
Description	Le projet AGW EP prévoit le remplacement de tous les luminaires par du LED au plus tard à l'horizon 31.12.2029 le programme est ainsi étalé sur 10ans et prévoit donc chaque année le remplacement de 1/10ème du parc d'éclairage communal. La stratégie de déploiement se base uniquement sur l'obsolescence industrielle des luminaires à l'aube de 2024 pour les NaLP (Lampe à sodium basse pression).				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))	prix d'un luminaire +/- 300€HTVA subsidié à 125€/pc 4881 luminaire au total sur l'entité				
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Administration communale, représentant du secteur				
Service communal responsable	Service travaux				
Partenaires potentiels	Ores				
Date de lancement	2018				
Échéance	2030				
Charge de travail totale (journées)					
Estimation du coût	1.770.000	Type de dépense	Investissement		
Economie financière annuelle					
Dépendé à ce jour					
Subside	650.000 €	Nom du programme (subside)	AGW	Type de subside	Subvention nationale/régionale
Autres impacts sociétaux					

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	9
Transport	Economie d'énergie de 10% par rapport à 2018 dans le secteur 'Transport'			Etat d'avancement	
					En cours
Participation à l'objectif	5%				

Domaine d'intervention	Véhicules plus efficaces/propres	Moyen utilisé	Sensibilisation/information	Action affectant l'adaptation?	
					NON

Acteur à l'initiative de l'action	Commune

Titre de l'action	Promo vélo				
Description	Mise à disposition de vélo électrique (5 au syndicat d'initiative), mise en service d'un système de vélo partagé (100pièces via une société), installation de range-vélos via onglet suivi, si création de 1000 cyclistes régulier d'ici 2030, cela engendrera une réduction de 0,544wh/an et 143t de CO ₂ /an				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))					
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Ville de Saint-Ghislain				
Service communal responsable	mobilité et travaux				
Partenaires potentiels	société privée				
Date de lancement	2016				
Échéance	2030				
Charge de travail totale (journées)					
Estimation du coût		Type de dépense	Non-investissement		
Dépendé à ce jour					
Subside		Nom du programme (subside)		Type de subside	
Autres impacts sociétaux					

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	10
Transport	Economie d'énergie de 10% par rapport à 2018 dans le secteur 'Transport'			Etat d'avancement	
A faire					
Participation à l'objectif	32%				

Domaine d'intervention	Eco-conduite	Moyen utilisé	Sensibilisation/information	Action affectant l'adaptation?
NON				

Acteur à l'initiative de l'action	Commune
-----------------------------------	---------

Titre de l'action		Eco-conduite			
Description	Faire appel à une société spécialisée pour proposer des séances d'informations à l'éco-conduite auprès des citoyens. Ceci afin d'augmenter la sensibilisation de cet action sur le climat. Cela pourrait être présenté en même temps que la semaine de l'énergie.				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))	si 3500 citoyens adopte ce comportement sur base d'une économie de 6% grâce à l'éco-conduite le gain pourrait-être de 3,150Gwh/an et de 826t de CO ₂ /an				
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Société privée				
Service communal responsable	Service Technique				
Partenaires potentiels	société privée				
Date de lancement					2023
Échéance					2030
Charge de travail totale (journées)					
Estimation du coût	10.000	Type de dépense	Non-investissement		
Dépensé à ce jour					
Subside		Nom du programme (subside)		Type de subside	
Autres impacts sociétaux					

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	8
Transport	Economie d'énergie de 10% par rapport à 2018 dans le secteur 'Transport'			Etat d'avancement	
En cours					
Participation à l'objectif	11%				

Domaine d'intervention	Covoiturage	Moyen utilisé	Planification de la mobilité	Action affectant l'adaptation?
NON				

Acteur à l'initiative de l'action	Commune
-----------------------------------	---------

Titre de l'action		Covoiturage			
Description	Inciter les acteurs du territoire à pratiquer le covoiturage pour améliorer le trafic routier et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Création de parking multimodaux ou de covoiturage...				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))	Si ce projets permetts la création de 500 nouveaux covoitureur d'ici 2030 cela permettra de gagner 1,125Gwh/an et 295t de CO ₂				
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Ville de Saint-Ghislain (mobilité)				
Service communal responsable	Service mobilité et service technique				
Partenaires potentiels	TEC, spw, IDEA, SOFICO				
Date de lancement					2021
Échéance					2030
Charge de travail totale (journées)					
Estimation du coût		Type de dépense	Non-investissement		
Dépensé à ce jour					
Subside		Nom du programme (subside)		Type de subside	
Autres impacts sociétaux					

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	11
Transport	Economie d'énergie de 10% par rapport à 2018 dans le secteur 'Transport'			Etat d'avancement	
				En cours	
Participation à l'objectif	22%				

Domaine d'intervention	Technologies de l'Information et de la Communication	Moyen utilisé	Sensibilisation/information	Action affectant l'adaptation?
				NON

Acteur à l'initiative de l'action	Commune
-----------------------------------	---------

Titre de l'action	Rationalisation des transports			
Description	Augmentation de l'utilisation des transports en commun et augmentation du télé-travail			
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))	Transports en commun : sur base de l'augmentation de son utilisation par 400 personnes => diminution de 1,492Gwh/an et gain de 391t de CO ² /an. Augmentation du télétravail : sur base de l'augmentation de son utilisation par 1500 personnes => diminution de 0,852Gwh/an et gain de 223 t de CO ² /an. La sensibilisation pourrait être réalisée via le service communication ou lors de réunions citoyennes ou lors de la semaine énergie			
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Citoyens			
Service communal responsable	Service travaux			
Partenaires potentiels	Citoyens, service communication			
Date de lancement				2023
Échéance				2030
Charge de travail totale (journées)				
Estimation du coût	2.000	Type de dépense	Non-investissement	
Dépendé à ce jour				
Subside		Nom du programme (subside)	Type de subside	
Autres impacts sociétaux				

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	12
Agriculture	Economie d'énergie de 20% par rapport à 2018 dans le secteur 'Agriculture'			Etat d'avancement	
				A faire	
Participation à l'objectif	100%				

Domaine d'intervention	Technologies de l'Information et de la Communication	Moyen utilisé	Sensibilisation/information	Action affectant l'adaptation?
				NON

Acteur à l'initiative de l'action	Commune
-----------------------------------	---------

Titre de l'action	Organisation de visites			
Description	Organiser des visites pour que les agriculteurs de la communes puissent rencontrer d'autres porteurs de projets du même secteur. Mettre en évidence des réussites, des échecs et surtout objectiver les causes => analyse SWOT (c'est une démarche qui s'appuie sur l'identification de vos Forces, vos Faiblesses, ainsi que les Opportunités et Menaces du marché (en anglais : Strengths, Weaknesses, Opportunities, and Threats. Afin d'avoir des meilleurs résultats l'idée est de passer par des représentants du secteur agricole, des facilitateurs, etc... Pour mener à bien l'objectif, il faudra utiliser plusieurs facteurs d'émissions de CO ² comme : le non-labour, agro-foresterie, bio-élevage, bio-culture, bio-méthanisation...			
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))	Gain de 0,497Gwh/an et gain de 133t de CO ² /an			
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Administration communale			
Service communal responsable	Service travaux			
Partenaires potentiels	Agriculteurs, administration communale, Fédérations et mouvements paysans, FUGEA (Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs, FWA (Fédération Wallonne de l'agriculture			
Date de lancement				2023
Échéance				2030
Charge de travail totale (journées)				
Estimation du coût	30.000 €	Type de dépense	Non-investissement	
Dépendé à ce jour				
Subside		Nom du programme (subside)	Type de subside	
Autres impacts sociétaux				

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

 Atténuation
 Adaptation

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	13
Industrie non-ETS	Economie d'énergie de 10% par rapport à 2018 dans le secteur 'Industrie non-ETS'			Etat d'avancement	
A faire					
Participation à l'objectif	100%				

Domaine d'intervention	Technologies de l'Information et de la Communication	Moyen utilisé	Sensibilisation/information	Action affectant l'adaptation?
NON				

Acteur à l'initiative de l'action	Commune
-----------------------------------	---------

Titre de l'action	Séances d'information/sensibilisation				
Description	Organiser des séances d'information/sensibilisation : valoriser les services existants (facilitateur, associations,, fédération, clubs d'entreprise. Cela pourrait se faire à la journée "Ville/Entreprises"				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))	La ville pourrait communiquer sur ; les impacts de travaux URE (utilisation rationnelle de l'énergie), les petits gestes auxquels il faut faire attention au quotidien ETC,....				
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Ville, facilitateurs, industriels, associations				
Service communal responsable	Service travaux				
Partenaires potentiels	Ville, facilitateurs, industriels, associations				
Date de lancement	2023				
Échéance	2030				
Charge de travail totale (journées)					
Estimation du coût	5.000	Type de dépense	Non-investissement		
Dépendé à ce jour					
Subside		Nom du programme (subside)		Type de subside	
Autres impacts sociétaux					

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

 Atténuation
 Adaptation

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	14
Véhicules communaux	Economie d'énergie de 10% par rapport à 2018 dans le secteur 'Véhicules communaux'			Etat d'avancement	
A faire					
Participation à l'objectif	100%				

Domaine d'intervention	Véhicules plus efficaces/propres	Moyen utilisé	Marchés publics	Action affectant l'adaptation?
NON				

Acteur à l'initiative de l'action	Commune
-----------------------------------	---------

Titre de l'action	Véhicules électriques et sensibilisation sur l'éco-conduite				
Description	Remplacement de 6 véhicules thermiques par des véhicules électriques à l'horizon 2030.				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))	Gain de 9 000 kWh/an ; 21T de CO ₂ /an;				
Nom du partenaire à l'initiative de l'action					
Service communal responsable	Service Technique				
Partenaires potentiels					
Date de lancement	2023				
Échéance	2030				
Charge de travail totale (journées)					
Estimation du coût	225.000	Type de dépense	Non-investissement		
Dépendé à ce jour					
Subside		Nom du programme (subside)		Type de subside	
Autres impacts sociétaux					

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

 Atténuation
 Adaptation

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	15
Production d'électricité	Installation de nouvelles éoliennes pour une puissance totale de 4,6 MW			Etat d'avancement	
A faire					
Participation à l'objectif	100%				

Domaine d'intervention	Eolien	Moyen utilisé	Sensibilisation/information	Action affectant l'adaptation?
NON				
Acteur à l'initiative de l'action	Commune			

Titre de l'action	Eoliennes			
Description	Soutenir les investissements en énergies renouvelables sur le territoire de la commune par la création d'une coopérative citoyenne, tiers investisseurs...			
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))	Coût 7.000.000€			
Nom du partenaire à l'initiative de l'action				
Service communal responsable				
Partenaires potentiels				
Date de lancement	2023			
Échéance	2030			
Charge de travail totale (journées)				
Estimation du coût	7.000.000	Type de dépense	Investissement	
Economie financière annuelle				
Dépendé à ce jour				
Subside		Nom du programme (subside)	Type de subside	
Autres impacts sociétaux				

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

 Atténuation
 Adaptation

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	16
Production d'électricité	0			Etat d'avancement	
En cours					
Participation à l'objectif	100%				

Domaine d'intervention	Photovoltaïque	Moyen utilisé	Sensibilisation/information	Action affectant l'adaptation?
NON				
Acteur à l'initiative de l'action	Autre			

Titre de l'action	Photovoltaïque logement			
Description	Couverture de 40% des besoins électriques du secteur logement via la pose d'installations photovoltaïques			
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))	base de 5000Wc installé à 1,11€/htva Wc			
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Citoyen			
Service communal responsable	Service technique			
Partenaires potentiels				
Date de lancement	2018			
Échéance	2030			
Estimation du coût	26.448.000	Type de dépense	Investissement	
Dépendé à ce jour				
Subside		Nom du programme (subside)	Type de subside	
Autres impacts sociétaux				

Détails des actions du patrimoine communal

Titre de l'action	Domaine d'intervention	Moyen utilisé	Description	Coût	Subside	Nom du programme (subsidé)	Type de programme	Economie d'énergie (kWh/an)	Gain financier annuel	Réduction des émissions de (tCO2/an)	Échéance
Isolation des toitures	4100_Isolation de structures	Marchés publics	Isolation de 50% de surfaces de toitures (école) non isolées (11 568m² surf. Totale sauf rue Lhoir car dans la fiche action 9)	375.960 €	131.596 €	Urbex	Subvention nationale/régionale	1.044.120	52.056 €	211	2030
Amélioration de l'enveloppe de la salle omnisports de Sirault	4100_Isolation de structures	Marchés publics	Travaux d'isolation de la toiture et des murs extérieurs, remplacement des châssis.	375.000 €	281.250 €	Infraports	Subvention nationale/régionale	182.800	9.140 €	37	2030
Remplacement des chaudières mazout par des chaudières biomasses	5100_Placement d'une chaudière au bois	Marchés publics	Remplacement de chaudières mazout par de la biomasse	220.000 €	70.000 €	Urbex	Subvention nationale/régionale	45.000	2.700 €	120,00	2030
*Comptabilité énergétique	1000_Comptabilité	Marchés publics	(E.C. Hapart, EC Neufmaison) (± -25%) Installation d'une comptabilité énergétique par télémétrie pour avoir la consommation (élec, gaz, mazout, eau) en temps réel et la centralisation des données. Etude faite sur ± 20 bâtiments; 5 ont été fait en 2018, réduction de 10% des consommations, Adopter un comportement URE (couper éclairage, chauffage....)	400.000 €	200.000 €	Urbex	Subvention nationale/régionale	1.020.111	137.776 €	240,00	2025
*Réaliser des gestes au quotidien	9013_Autres	Gestion de l'énergie	Réalisation d'un cadastre énergétiques des bâtiments communaux				nationale/régionale				2020
pour diminuer la consommation	9013_Autres	Gestion de l'énergie	Mise en place d'un comité de pilotage pour le suivi et l'adaptation du PAEDC								2022
Réalisation d'un cadastre énergétique	9013_Autres	Gestion de l'énergie	Remplacement chaudières (école parc boudour sauf, syndicat, rue bériot)	340.000 €	84.000 €	Urbex	Subvention nationale/régionale	132.575	7.534 €	27,0	2030
Mise en place d'un comité de pilotage (contamin)	4414_Chaudières au gaz	Marchés publics	Démolition et reconstruction de la S.O. aux normes PEB en vigueur, le but est de réduire de 90% les consommations travaux d'isolation de la toiture et des murs extérieurs	4.326.000 €	3.049.200 €	Infrastructure	Subvention nationale/régionale	360.000	18.000 €	56,3	2030
Remplacement de la salle omnisports d'Hauteurage par un bâtiment basse énergie (N2EB)	3000_Etude de préféabilité	Marchés publics									
Remplacement de la salle omnisports d'Hauteurage par un bâtiment basse énergie (N2EB)	4100_Isolation de structures	Marchés publics	vigueur, le but est de réduire de 90% les consommations travaux d'isolation de la toiture et des murs extérieurs	419.400 €	146.790 €	Sportive Urbex	Subvention nationale/régionale	212.000	10.725 €	44,00	2025
Amélioration de l'enveloppe de l'école de la rue O. Lhoir à Tierre	4100_Isolation de structures	Marchés publics	travaux d'isolation de la toiture et des murs extérieurs	1.150.000 €	800.000 €	Infrastructure	Subvention nationale/régionale	350.000	159.618 €	325,00	2025
Amélioration de l'enveloppe de la salle omnisports de Baudour	3000_Etude de préféabilité	Marchés publics	le but est de réduire de 90% les consommations des locaux administratifs + installation chaudière biomasse	7.901.300 €	2.785.425 €	Sportive Urbex	Subvention nationale/régionale	1.132.000	112.950 €	244,00	2030
Construction d'un centre administratif passif voir à énergie positive	3000_Etude de préféabilité	Marchés publics									
Total				15.437.660 €	7.533.281 €			4.498.606,00	510.849 €	1.342	